

Séjours de répit en famille - VML

Séjour avec accueil adapté

Séjour à la carte

Public concerné

Familles avec enfant ou adulte malade ayant besoin d'une surveillance continue et d'une assistance aux actes de la vie quotidienne.

Familles avec enfant malade de moins de 3 ans accueillis.

Formule ouverte aux parents avec enfant ou adulte malade ainsi qu'aux adultes malades. Accord entre deux familles minimum de partir ensemble. Cette formule peut s'organiser aux mêmes dates et sur le même site que les familles en formule « avec accueil adaptée ».

Accueil de la personne malade

Accueil adapté composé d'un animateur bénévole par enfant ou adulte malade **Actes médicaux et paramédicaux réalisés par des intervenants extérieurs.**

Chaque bénévole a suivi une formation préparatoire assurée par VML.

VML ne propose pas d'accueil adapté.

Cependant, les familles peuvent faire appel à un aidant bénévole (hors parents et fratries) pour la durée du séjour.

L'organisation du déplacement et du séjour de l'aidant est fait par la famille.

Tarif accueil de la personne malade

L'équipe d'encadrement est totalement prise en charge par VML

Sur demande à VML, prise en charge des frais de séjour du bénévole (se reporter à la fiche sociale « Séjours de répit en famille » pour monter le dossier financier)

Aide à la prise en charge du séjour de la personne malade

Les frais de séjour de l'enfant malade sont directement pris en charge par VML à hauteur de 400 euros

Les frais de séjour de l'enfant malade sont pris en charge par VML (voir plafond de prise en charge auprès de VML (env 400€).

Pour des aides complémentaires, vous pouvez consulter le livret VML « Aides financières aux séjours » et faire vos demandes auprès de différents organismes.

Les sites et dates de séjour

Lieu sélectionné par VML
Sur une période de 3 semaines en été

Lieu de vacances libre
Dates libres tout au long de l'année

Durée de prise en charge par VML de la personne malade et d'un éventuel aidant

La prise en charge par VML se fera dans la limite de une semaine par an

Inscription

Pré-inscription auprès de VML avant mi février.

Au moins un mois avant le départ se manifester auprès de VML avec un devis du séjour et les coordonnées de l'éventuelle personne bénévole.

Séjours de répit en famille - Réseau Passerelles

Séjours avec accueil adapté

Séjours à la carte

Public concerné

Familles avec enfant malade de 3 à 18 ans.

Familles avec enfant malade de plus de 3 ans

Accueil de la personne malade

Accueil adapté sur site des enfants malades par une équipe d'éducateurs spécialisés et animateurs. **Actes médicaux et paramédicaux réalisés par des intervenants extérieurs.**
Accueil possible de la fratrie.

Le réseau Passerelles recherche une solution d'accueil pour l'enfant handicapé près du lieu de séjour.

Tarif accueil de la personne malade

Aux frais d'hébergement selon la formule choisie (gestion libre, demi-pension, pension complète) s'ajoute une participation forfaitaire de 250 € par famille et par semaine pour le dispositif d'accompagnement et d'accueil des enfants malades par le réseau Passerelles

Aide à la prise en charge du séjour de la personne malade

Le réseau Passerelles vous assistera pour la recherches de financements externes (MDPH, CAF ...)
En dernier ressort et sur demande, VML pourra prendre en charge sous forme de remboursement.

Durée de prise en charge par VML de la personne malade

La prise en charge par VML se fera dans la limite de une semaine par an et selon plafond défini par VML (renseignement auprès VML)

Les sites de séjour

De nombreux sites proposés tout au long de l'année. Voir site Réseau Passerelles - séjours familiaux

La famille choisit son lieu de séjour. Voir site Réseau Passerelles - séjours à la carte

Dates

Plusieurs séjours d'une semaine au long de l'année.

La famille choisit ses dates

Inscription

Inscription auprès du Réseau Passerelles

Plus d'informations sur www.reseau-passerelles.org